



GUIDE DE L'ÉCO-ÉLECTEUR

Pour une citoyenneté active et créative

Dans l'esprit et la dynamique du Pacte écologique et à l'issue des élections présidentielles et législatives, nous souhaitons nous ancrer dans le territoire dont nous nous sentons souvent le plus proches, la commune. A chaque échelle de décision, un nouveau souffle écologique doit irriguer le champ de la vie politique. Encourageons cet élan et partageons ces expériences, ces expertises pour les mettre en lumière, nourrir le débat et bâtir des réseaux. Relever le défi écologique suppose une évolution parallèle des initiatives individuelles et collectives.

Ce guide n'a pas vocation à être exhaustif mais cherche à éclairer les compétences du maire au regard de bonnes pratiques du développement durable. Il vise à redonner à chacun d'entre nous l'envie et le goût à s'intéresser à la vie de sa cité et à s'y impliquer dans un esprit de co-construction

et de coopération avec les élus de nos communes. Il nous guidera par exemple dans les bonnes questions à poser à votre maire ou candidat et pour comprendre les solutions qu'il propose. C'est bien dans une mission d'éducation au service de l'éveil des consciences et de l'intérêt général que s'inscrit ce Guide de l'éco-électeur.

Il revient à chacun d'entre nous de s'emparer et de le faire vivre pour sceller un nouveau Pacte écologique à l'échelle municipale. Ensemble, mobilisons le génie humain et sa créativité pour bâtir une société de vivre basée sur moins de biens mais plus de liens. Transformons cette espérance en actes et reprenons à notre compte cet adage d'Antoine de Saint-Exupéry "Dans la vie, il n'y a pas de solutions, il y a des forces en marche. Créons ces forces et les solutions suivront."

Nicolas Hulot

POUR UN PACTE ÉCOLOGIQUE LOCAL

Guide de l'éco-électeur

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE. PAPIER 100% RECYCLÉ. ILLUSTRATIONS : BÉNÉDICTE MORET • RÉDACTION : AGNÈS SIMAI ET FNH • PHOTO NH : DR



PARTICIPEZ, DIFFUSEZ, SOUTENEZ...

POUR QUE L'ÉCOLOGIE SOIT AU CŒUR DE L'ACTION POLITIQUE !

POUR UN PACTE ÉCOLOGIQUE LOCAL

Du global au local, un cap à suivre et des leviers pour agir	4-5
Du global au local, une stratégie et des outils possibles pour les maires	6-7

LE CHAMP DES POSSIBLES

VIVRE EN HARMONIE AVEC LA NATURE

Préserver la biodiversité dans les communes rurales et urbaines	8-9
Maîtriser l'urbanisation	10-11
Protéger les nappes d'eau, les rivières et les fleuves	12-13
Opter pour les quartiers et coulées vertes	14-15
Réglementer les panneaux publicitaires	16-17

SE NOURRIR DANS LE RESPECT HOMME-NATURE

Miser sur un approvisionnement local pour une paysannerie vivante	18-19
Privilégier les produits de qualité dans les cantines pour une agriculture durable	20-21

ÉCO-HABITER & ÉCO-CONSTRUIRE

Se tourner vers des bâtiments économes en ressources (espace, eau, énergie...)	22-23
Choisir les énergies renouvelables	24-25
Donner la priorité aux constructions écologiques et aux éco-quartiers	26-27
Optimiser les éclairages publics	28-29

SE DÉPLACER EN DOUCEUR

Repenser les transports et encourager les déplacements propres et économes	30-31
--	-------

RÉPARER, RÉUTILISER, RÉDUIRE & RECYCLER

Réduire les déchets puis les transformer en ressources	32-33
--	-------

FAVORISER UNE ÉCO-ÉCONOMIE SOLIDAIRE

Eco-gérer et acheter responsable	34-35
Promouvoir les emplois verts et l'économie solidaire	36-37

ASSOCIER TOUS LES ACTEURS

Informar, former, sensibiliser, éduquer à l'environnement	38-39
Tendre vers une nouvelle gouvernance	40-41

Vous souhaitez que l'écologie soit au cœur de l'action politique ?

→ IMPLIQUEZ-VOUS

en utilisant ce guide sans modération avant, pendant et après les élections municipales.

→ PARTICIPEZ

à la vie locale en vous rapprochant des associations et posez les "bonnes" questions à votre maire ou aux candidat(e)s à la mairie.

→ DIFFUSEZ

ce guide autour de vous - il est téléchargeable sur le site :
→ www.pacte-ecologique.org

→ SOUTENEZ

cette initiative en signant le Pacte écologique pour faire partie de la communauté des signataires, recevoir la newsletter et témoigner auprès des politiques de notre volonté d'engagement.
→ www.pacte-ecologique.org

Comment engager le dialogue avec votre maire ou les candidat(e)s à la mairie ?

Soit le candidat est déjà en poste, auquel cas il est joignable à la mairie ou y tient des permanences et vous pouvez demander un rendez-vous.

Pour mémoire, les réunions du Conseil municipal sont publiques. Vous avez le droit d'y assister sans pour autant prendre la parole.

Lors de leur campagne électorale, les candidat(e)s organisent des réunions publiques, des visites de quartier ou assurent des temps de présence dans leur permanence ; autant d'occasions pour leur soumettre les questions qui vous tiennent à cœur.

Ils disposent souvent de courrier électronique et animent parfois leur propre blog sur Internet. Pour les trouver, utilisez un moteur de recherche et profitez des espaces de dialogue que vous aurez découverts.

Dans tous les cas de figure, il s'agit d'inscrire cette démarche dans un esprit de co-construction et de coopération avec les futurs élus des communes, le respect de l'autre étant aussi une vertu écologique. Et n'oublions pas que s'impliquer directement dans la vie locale est encore le meilleur moyen de faire partager et avancer ses idées !



POUR UN PACTE ÉCOLOGIQUE LOCAL

JEAN-BAPTISTE DE FOUCAULD A DIT ...

"Il faut bâtir une conception de l'abondance maîtrisée, solidaire et donc frugale permettant à

chacun d'accéder à ce qui lui est essentiel."

Du global au local, un cap à suivre et des leviers pour agir

La crise écologique traversée par nos sociétés ne fait, désormais, plus débat. Les Français n'ont jamais été aussi sensibles aux enjeux environnementaux et les médias ne leur ont jamais accordé autant de place. Nous sommes aujourd'hui confrontés à trois défis.

LE DÉFI CLIMATIQUE

L'humanité consomme à ce jour plus de 11 Gtep (milliards de tonnes équivalent pétrole) d'énergie dont 80% sont des énergies fossiles. En brûlant ces énergies fossiles nous émettons du CO₂, l'un des principaux gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique dont les conséquences seront désastreuses pour les sociétés humaines. Pour répondre à ce défi, la France s'est engagée à diviser ses émissions de CO₂ par quatre d'ici 2050 et donc à maîtriser ses consommations d'énergie.

LE DÉFI DU VIVANT

La biodiversité, tissu vivant de la planète, est essentielle à notre mode de vie. La majorité de nos biens de consommation courante provient du monde vivant (aliments, matériaux, fibres textiles, molécules pour les médicaments ou les cosmétiques). Nous bénéficions, par ailleurs, de nombreux services écologiques "gratuits" : approvisionnement en eau potable, pollinisation, épuration des eaux et de l'air

(par les plantes et les micro-organismes), protection contre les catastrophes naturelles, préservation des sols... Notre mode de développement va surtout de pair avec une érosion de la biodiversité à un rythme accéléré, détruisant les habitats des espèces vivantes et les empêchant de se déplacer.

LE DÉFI SANITAIRE

Nos modes de production et de consommation génèrent, aujourd'hui, l'émission de nombreux polluants dangereux pour la santé humaine et nuisibles aux écosystèmes : produits chimiques (produits d'entretien ménager, pesticides), émissions polluantes des transports, déchets... Il existe de plus en plus de produits ou de méthodes alternatives. Il s'agit désormais de les utiliser et d'encourager leur développement.

LES LEVIERS DE L'ACTION MUNICIPALE

La France compte plus de 36 000 communes qui couvrent l'ensemble du territoire national, nos forêts, nos collines, nos prairies, nos champs, nos rivières,

nos zones urbaines, bref nos paysages, c'est-à-dire le fruit d'une longue histoire entre la nature et nous. Relever les défis écologiques passe nécessairement par ces territoires.

Les élus municipaux disposent pour cela d'une boîte à outils non négligeable. Ils peuvent, tout d'abord, agir sur les bâtiments et territoires dont la commune est propriétaire : les bâtiments publics, les espaces verts communaux constituent autant de lieux sur lesquels il est possible de mettre en œuvre des modes de gestion économes en ressources et favorables au vivant. Les élus municipaux sont, par ailleurs, responsables de l'aménagement de leur commune et de ses territoires. Pour cela, ils élaborent et approuvent des documents d'urbanisme (Plan local d'urbanisme ou PLU, Schéma de cohérence territoriale ou SCOT). Ces documents sont fondamentaux car ils déterminent, sur le moyen terme, la cohabitation entre les zones économiques, les transports, l'habitat, les zones naturelles. Les élus peuvent, dans ce cadre, délivrer des permis de construire au nom de la commune et encourager, ainsi, la densification urbaine ou des modes de

construction écologique. Il est également de leur ressort de définir des plans de déplacement urbain favorisant les transports doux (transports collectifs, vélos). Ils peuvent acheter des espaces afin d'y favoriser des activités respectant l'environnement ce qui se révèle très important pour les espaces périurbains, souvent laissés à l'abandon. Certains sujets, tel le traitement de l'eau et des déchets, nécessitent des investissements lourds. C'est pourquoi les communes se regroupent souvent afin d'exercer en commun leurs compétences sur ces sujets. Cela s'appelle l'intercommunalité. Les décisions sont, alors, prises en commun.

LE RÔLE DU CITOYEN

Les élus locaux sont les gérants de notre patrimoine naturel et bâti. Les électeurs ont donc une forte légitimité pour les interroger et les interpeller sur ce qu'ils comptent faire pour préserver et enrichir ce patrimoine. Il est donc fondamental que les électeurs apprennent à connaître leur cadre de vie ainsi que les moyens d'actions de leurs élus pour devenir partie prenante de sa gestion. C'est l'objet de ce guide.



POUR UN PACTE ÉCOLOGIQUE LOCAL

DR GRO HARLEM BRUNDTLAND A DIT...

"Il nous faut tendre vers un développement qui réponde aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs."

Du global au local, une stratégie et des outils possibles pour les maires

UN CADRE DE MOBILISATION

ET DE COHÉRENCE : L'AGENDA 21

En 1992, lors du Sommet de la Terre de Rio, 173 pays ont adopté un programme d'action pour le XXI^e siècle. Il s'agit de l'Agenda 21 dont les 40 chapitres décrivent les secteurs où le développement durable doit s'appliquer et formulent des recommandations. Dans le cadre du chapitre 28, les collectivités territoriales sont invitées à mettre en place, à l'échelle de leur territoire, des Agenda 21 locaux en impliquant fortement l'ensemble des acteurs locaux (les habitants, les associations et les entreprises).

Un Agenda 21 local est à la fois un processus et un document opérationnel. Il est bâti à partir d'un diagnostic du territoire prenant en compte les données qui le caractérisent ainsi que les perceptions et les attentes de ses habitants. L'analyse croisée des deux types d'informations permet de définir le projet d'ensemble pour l'avenir, projet décliné en actions prioritaires. Pour chaque action, les objectifs, les moyens à mettre en œuvre et les outils d'évaluation sont précisés.

L'Agenda 21 local engage donc les acteurs d'un territoire à se projeter dans l'avenir, à identifier les défis et à définir les grandes orientations de progrès : lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité, lutte contre les exclusions, soutien et renforcement de l'économie sociale et environnementale, coopération et solidarité internationale.

Le site portail des Agenda 21 en France propose aujourd'hui près de 300 démarches de ce type et l'Observatoire national des Agendas 21 locaux rassemble les actions des collectivités en faveur du développement durable.

UN OUTIL :

LES PLANS CLIMAT TERRITORIAUX

Pour répondre au défi climatique, les collectivités territoriales peuvent mettre en place des plans climat territoriaux. Souvent élaborés dans le cadre d'un Agenda 21 local, ces plans climat territoriaux visent à améliorer l'efficacité et la sobriété énergétiques, et à recourir aux énergies renouvelables pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ils permettent aux

collectivités de connaître les émissions de leur territoire et leur évolution, de fixer des objectifs de réduction et de mettre en œuvre des actions concrètes : performance énergétique des constructions et de l'habitat, développement des énergies renouvelables, attractivité des transports publics, éducation des citoyens aux enjeux du changement climatique, etc.

UNE MÉTHODE :

LE BILAN CARBONE DE VOTRE COMMUNE

Le Bilan Carbone® Collectivités et Territoires est une méthode de comptabilisation des gaz à effet de serre développée par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et Jean-Marc Jancovici. Elle permet de mesurer l'impact global d'une activité en matière d'émissions de gaz à effet de serre : tous les flux physiques (flux de personnes, d'objets, d'énergie, de matières premières...) sont passés en revue et associés aux émissions correspondantes. Expérimentée en 2005 avec une quinzaine de collectivités, une nouvelle version de la méthode est disponible depuis janvier 2007.

MON DÉFI POUR LA TERRE

Pour mieux connaître mes émissions de gaz à effet de serre, je réalise mon bilan carbone personnel et j'invite ma famille et mes amis à en faire autant. Je suis ainsi en mesure d'identifier les domaines où je peux réduire mes émissions.

- Pour savoir où j'en suis : www.bilancarbonatepersonnel.org
- Test pour les plus jeunes : www.defipourlaterre.org/jemengage/climact
- www.defipourlaterre.org

LIENS

- www.agenda21france.org
- www.ecologie.gouv.fr/-Agendas-21-locaux-.html
- www.dd-pratiques.org
- www.ecologie.gouv.fr/Chapitre-Plans-climats.html
- www.effet-de-serre.gouv.fr/le_plan_climat_et_les_rv_climat
- www.effet-de-serre.gouv.fr/images/documents/Guide_PCT.pdf
- www.ademe.fr
> "Développement durable" > "Collectivités"
- www.ademe.fr/bilan-carbone
- www.comite21.org
- www.ale-lyon.org

VIVRE EN HARMONIE AVEC LA NATURE

ALBERT EINSTEIN A DIT...

"Si l'abeille venait à disparaître, l'homme n'aurait plus que quelques années à vivre."

Préserver la biodiversité dans les communes rurales et urbaines

ENJEUX

Par la variété de ses climats et de ses territoires, la France abrite la plus grande diversité biologique d'Europe. La protection de ce capital naturel et culturel est complexe. A chaque écosystème sa biodiversité, unique et précieuse, y compris en ville. L'écosystème urbain est l'un des plus contraints par les choix des sociétés qui l'habitent et lui dessinent un avenir. Quelle place offrir à la nature, quelles aérations et quels espaces verts disposer dans les quartiers, comment traiter la biodiversité maîtrisée ou celle qui s'invite dans nos cités, comment ne pas couper la ville de ses alentours... autant de questions pour intégrer la ville dans la nature.

LEVIERS DE L'ACTION MUNICIPALE

Les documents d'urbanisme permettent au maire de définir l'aménagement des espaces et l'évolution des paysages de sa commune. Il peut définir des espaces protégés et, par exemple, aménager des voies vertes, pour limiter l'imperméabilisation des sols et, ainsi, faciliter l'écoulement des pluies et leur récupération par le vivant ; entretenir les espaces naturels en privilégiant des modes de traitement respectueux de la biodiversité comme de la santé humaine ; adopter sur un territoire donné une charte de protection de la biodiversité. Les communes rurales peuvent, également, inciter les agriculteurs à se tourner vers une production agricole aux moindres impacts pour la biodiversité, avec la perspective de labellisation de leur terroir, et participer à la protection d'espaces naturels sensibles.

C'EST POSSIBLE !

La pollution des eaux engendrée par l'usage de pesticides a incité une ville d'Ille-et-Vilaine à recourir à des méthodes alternatives pour l'entretien de ses espaces verts. En trois ans, la consommation de pesticides a diminué de 45 % en moyenne. La communauté d'agglomération s'est engagée avec les jardinerie de son territoire dans une campagne intitulée "Jardiner au naturel, ça coule de source". Destinée aux citoyens, cette campagne a pour objectif de restaurer la qualité des eaux de surface d'ici 2015, conformément aux objectifs européens. Cette démarche est bénéfique à l'ensemble de la chaîne alimentaire dont les insectes pollinisateurs

comme les abeilles et bien sûr l'homme, en bout de chaîne. Cinq villes ont déjà signé avec l'Union de l'apiculture française (UNAF) la charte "L'abeille, sentinelle de l'environnement", programme visant à sensibiliser les collectivités territoriales à la survie des abeilles et à la sauvegarde de la biodiversité végétale. Cette charte se traduit par douze engagements et l'installation de ruchers dans la ville.

IMPACTS POSITIFS

→ Attractivité du territoire plus forte, qualité supérieure des eaux de surface et des eaux souterraines, préservation des espèces et milieux sensibles, meilleure santé pour tous.

QUESTIONS AUX CANDIDAT(E)S A LA MAIRIE

- La commune dispose-t-elle d'un inventaire du patrimoine écologique local ?
- Quelle part de budget comptez-vous accorder à la préservation de la biodiversité dans la gestion de votre territoire ?
- Quelle importance comptez-vous donner aux espaces protégés et à la préservation de la biodiversité dans vos documents d'urbanisme, dans l'activité des services techniques ou les projets de la ville ?
- Etes-vous favorable à la création d'un potager municipal, pour maintenir et réintroduire des espèces domestiques locales ?
- Etes-vous prêt(e) à atteindre "zéro pesticide" dans l'entretien des jardins et espaces verts ?

MON DÉFI POUR LA TERRE

Je profite de chaque espace de jardin, de terrasse ou de balcon pour faire des choix et des installations qui favorisent la biodiversité (flore locale diversifiée, espace en friche, nichoirs, engrais naturels...).

→ www.defipourlaterre.org

LIENS

- www.iucn.org
- www.roc.asso.fr
- www.noeconservation.org
- www.unaf-apiculture.info



VIVRE EN HARMONIE AVEC LA NATURE

NICOLAS HULOT A DIT...

"La mise en cohérence des paysages et des systèmes vivants, des bassins de vie, de travail et

d'habitat doit guider notre nouvelle façon d'habiter la Terre."

Maîtriser l'urbanisation

ENJEUX

Les villes sont marquées par l'étalement et la fragmentation urbaine liés à la localisation des centres commerciaux en périphérie, à la multiplication des centres de loisirs, à l'extension des zones d'activités, au prix fort de l'immobilier et à la recherche d'un habitat individuel à la campagne. Cela mène, d'une part, à l'artificialisation croissante des sols (60 000 ha/an), limitant les espaces disponibles pour les espèces vivantes et, d'autre part, à la croissance des transports routiers et de leurs nuisances (congestion urbaine, pollutions, consommations d'énergie, émissions de gaz à effet de serre, bruit, accidents...).

LEVIERS DE L'ACTION MUNICIPALE

Dans les documents d'urbanisme, la commune est amenée à structurer la cohabitation entre les différents espaces de son territoire : zones d'habitat, de loisirs, zones dédiées aux activités économiques, zones naturelles, espaces verts...

Elle peut, ainsi, adopter une stratégie de densification autour des stations de train, de bus et/ou de tram. La mise en œuvre d'un plan de déplacement urbain (PDU) permet d'optimiser l'articulation des transports publics avec les différents espaces afin de réduire l'utilisation de la voiture.

C'EST POSSIBLE !

Une commune du Val d'Oise, située sur les franges nord-est de l'agglomération parisienne, doit, du fait de sa localisation, faire face à une forte pression foncière, à une demande importante de logements et à un accroissement des déplacements domicile-travail.

Depuis 2001, l'équipe municipale a souhaité réorienter les politiques locales au regard du développement durable. Dans le cadre de son Agenda 21, elle a lancé un processus de concertation pour associer le plus largement possible les habitants, avec pour objectif de limiter le "grignotage" des terres agricoles. Une stratégie locale de développement durable a été définie. Les orientations adoptées sont traduites dans les documents d'urbanisme.

IMPACTS POSITIFS

- Ralentissement du mitage (étalement périurbain).
- Préservation de la biodiversité dans et autour des villes.
- Développement de trames vertes.
- Limitation des nuisances liées au transport routier.
- Amélioration de la qualité de vie des citoyens.
- Intégration de "la ville dans la nature" plutôt que "la nature dans la ville".

QUESTIONS AUX CANDIDAT(E)S A LA MAIRIE

- En dix ans, quelle surface d'espaces naturels (espaces verts, terrains agricoles, bois et forêts) votre commune a-t-elle perdue/gagnée ?
- Quelles mesures comptez-vous prendre pour maîtriser l'artificialisation des sols et pour renforcer la protection des espaces naturels (révision du plan local d'urbanisme, espaces naturels sensibles, préemption et zones réservées, classement des zones boisées) ?
- Quelles sont vos propositions pour lutter contre l'extension des zones périurbaines ?



MON DÉFI POUR LA TERRE

Je m'implique dans la vie locale en donnant mon avis lors de l'élaboration des documents d'urbanisme ou via les enquêtes publiques, en participant aux conférences citoyennes et en assistant aux conseils de quartier.

→ www.defipourlaterre.org

LIENS ICI...

- <http://europa.eu.int/comm/environment/urban/locsm-fr.htm>
- www.ecomaires.com

...ET AILLEURS

- www.globalcityforum.com
- www.vaxjo.se/english

VIVRE EN HARMONIE AVEC LA NATURE

EUGÈNE GUILLEVIC A DIT...

"L'eau que tu bois a connu la mer."

Protéger les nappes d'eau, les rivières et les fleuves

ENJEUX

La qualité de l'eau de nombreuses rivières ou nappes phréatiques est fortement dégradée. Industrie, agriculture et collectivités, chacun a sa part de responsabilité. Protéger la qualité et la quantité de l'eau que nous consommons ainsi que les milieux aquatiques constitue aujourd'hui une nécessité impérieuse. Cela implique de préserver les aires d'alimentation des zones de captage de l'eau, de réduire au maximum le gâchis et les sources de pollution. La prévention coûte moins cher aux usagers que la dépollution !

LEVIERS DE L'ACTION MUNICIPALE

Le service public de l'eau et de l'assainissement relèvent des prérogatives de la commune. Au vu de l'importance des investissements financiers nécessaires (stations d'épuration notamment), les communes se regroupent souvent pour mettre en commun leurs moyens. Elles délèguent, ensuite, la gestion des installations à des organismes publics, mixtes ou privés. Dans leur cahier des charges, les communes peuvent imposer des actions de protection des aires d'alimentation des zones de captage, ou des milieux naturels aquatiques. La mise aux normes des stations d'épuration et l'efficacité des dispositifs individuels d'épuration des eaux doivent être une des priorités de l'action municipale en cas de retard pris dans ce domaine.

C'EST POSSIBLE !

Dans le cadre de son Agenda 21, une ville du Doubs a choisi d'agir en priorité sur les ressources en eau. Elle a ainsi développé des plans d'alerte pour prévenir les pollutions industrielles et acheté des zones sensibles sur le bassin de la source locale. Une campagne d'information et de promotion de l'eau potable municipale a aussi été menée auprès du grand public. Parallèlement, la ville soutient l'achat de cuves de récupération d'eau de pluie pour le lavage des véhicules et l'arrosage des jardins par une subvention de 50% plafonnée à 300 € TTC.

La ville a enfin souhaité montrer l'exemple dans la gestion de ses espaces verts (300 ha, 37% de la surface

communale) : plantations d'espèces diversifiées et adaptées au milieu, floraisons échelonnées jusqu'à l'automne, préservation de murets de pierres avec leurs anfractuosités, paillage des massifs arbustifs, désherbage thermique... Les pesticides ne sont quasiment plus utilisés.

IMPACTS POSITIFS

- Amélioration de la prévention par la protection des zones de captages de l'eau et des eaux de surface comme souterraines.
- Garantie d'une eau de qualité, meilleure santé publique.
- Rétablissement de la confiance des consommateurs, ce qui les amène à consommer moins d'eau en bouteille et donc moins de plastique et d'énergie.

QUESTIONS AUX CANDIDAT(E)S A LA MAIRIE

- Quelles sont les mesures envisagées sur votre commune ou en amont pour protéger les sites de captage d'eau potable et les milieux naturels aquatiques ?
- Quelle attention allez-vous porter au réseau de distribution d'eau, en particulier dans la lutte contre les fuites ?
- Garantir la qualité de l'eau potable est-elle une priorité pour vous ? Que comptez-vous faire pour l'améliorer ?
- La station d'épuration traitant les eaux de votre commune est-elle aux normes ? Si ce n'est pas le cas, que comptez-vous faire pour y remédier ?
- Etes-vous prêt(e) à inciter les particuliers à installer une cuve de récupération d'eau de pluie ?

MON DÉFI POUR LA TERRE

Pour mon jardin, je refuse les traitements chimiques sachant que les jardiniers amateurs seraient responsables pour 1/4 de la pollution des eaux de surface et des nappes phréatiques.

→ www.defipourlaterre.org

LIENS

- www.eaufrance.tm.fr
- <http://www.quechoisir.org>
- www.caudeparis.fr
- www.loiret-nature-environnement.org/zero-pesticides/resume.html
- www.semaine-sans-pesticides.com



VIVRE EN HARMONIE AVEC LA NATURE

LA FONDATION NICOLAS HULOT A DIT...

"Sans nature pas de futur...parce que nos vies sont liées !"

Opter pour les quartiers et coulées vertes

ENJEUX

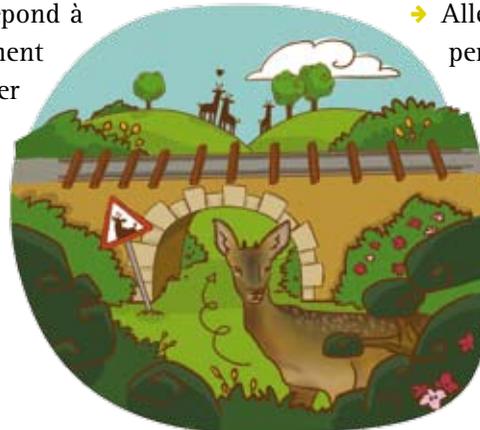
La commune est un lieu de vie pour les êtres humains et pour de nombreuses espèces animales et végétales. Cette présence de la nature dans nos communes a des impacts positifs sur la qualité de vie. La végétation peut, par exemple, limiter le ruissellement des eaux en cas de fortes pluies ou protéger de la chaleur lors des canicules. Préserver et accroître cette biodiversité implique de lui laisser une place au sein d'espaces dédiés (coulées vertes, jardins partagés, zones naturelles, espaces verts, espaces naturels sensibles) ainsi qu'au cœur de nos cités (sur les immeubles, le long des infrastructures routières, en zone périurbaine).

LEVIERS DE L'ACTION MUNICIPALE

Le maire est responsable de l'entretien des espaces naturels relevant de sa commune qu'il peut gérer afin de préserver et favoriser les espèces animales et végétales locales. Il a également la possibilité de promouvoir et de développer ces espaces en leur réservant une place dans les projets d'aménagement du territoire, en acquérant des terrains pour en faire des jardins partagés notamment, en constituant une coulée verte avec d'autres communes, ou en favorisant l'achat de terrains par des établissements publics comme le Conservatoire du littoral ou les conservatoires régionaux des espaces naturels.

C'EST POSSIBLE !

La coulée verte du Val de Marne s'étend sur plus de 17 km à travers sept communes. Elle est implantée sur l'infrastructure du TGV lorsque la ligne est enterrée, et à proximité, lorsque la ligne est à ciel ouvert. Elle répond à plusieurs objectifs : restaurer un environnement malmené par les lourdes infrastructures, relier les espaces naturels entre eux, promouvoir la découverte des paysages et des sites touristiques du département, créer une promenade pour les piétons et les vélos.



IMPACTS POSITIFS

- Les coulées vertes sont favorables à la biodiversité car elles permettent aux espèces vivantes de se déplacer et de se reproduire.
- Les jardins partagés sont un lieu privilégié pour établir un lien entre la nature et le citoyen, et entre les citoyens eux-mêmes.
- Les ceintures de cultures de fruits et légumes procurent des ressources agricoles de proximité.

QUESTIONS AUX CANDIDAT(E)S A LA MAIRIE

- Seriez-vous prêt(e) à acheter des terrains pour en faire des jardins partagés ou des sites naturels favorables à la biodiversité ?
- Comptez-vous prendre des dispositions en faveur de l'établissement d'une ceinture de cultures de proximité (maraîchages, vergers...) autour de la commune ?
- Allez-vous favoriser la formation des personnels des espaces verts de la ville à l'impact des substances chimiques sur l'environnement, et à des pratiques de fauche ou d'entretien plus respectueuses de la nature ?

MON DÉFI POUR LA TERRE

Je préviens les herbes indésirables et j'éloigne les parasites à l'aide de moyens naturels. Pour préserver les écosystèmes, j'évite d'introduire des plantes ou des animaux exotiques qui peuvent s'adapter aux dépens des espèces locales et devenir invasifs.

→ www.defipourlaterre.org

LIENS

- www.agenda21france.org
- www.jardinons.com
- www.jardinons-ensemble.org
- <http://home.nordnet.fr/~chantier.nature/njn/cadre.htm>
- www.unaf-apiculture.info

VIVRE EN HARMONIE AVEC LA NATURE

GILBERT CESBRON A DIT...

"Parfois un arbre humanise mieux un paysage que ne le ferait un homme."

Réglementer les panneaux publicitaires

ENJEUX

Le paysage est, par excellence, l'interface entre la culture et la nature, la traduction des choix de civilisation sur le visage de la planète. Le rôle que joue la publicité en tant que fabrique d'imaginaire, de valeurs et dans la diffusion de modes de vie fait l'objet de critiques d'un nombre croissant de citoyens et d'organisations. 77% des Français trouveraient la publicité envahissante, 54% la trouveraient agressive et 50% dangereuse.

LEVIERS DE L'ACTION MUNICIPALE

La loi qui régit l'affichage publicitaire permet aux communes de se doter d'un règlement local plus respectueux de l'environnement. La procédure consiste, pour la commune, à demander au préfet la création d'un groupe de travail chargé d'élaborer ce règlement.

C'EST POSSIBLE !

Ici, c'est un maire qui a décidé de réduire de 20% des panneaux publicitaires de sa ville et là, la publicité qui est invitée à se faire discrète.

Dans cette autre commune, on est passé de "556 faces" à 400. Diminuer le nombre de panneaux publicitaires ? Les collectivités ont mesuré l'ampleur de la tâche. Un règlement de publicité censé contrer les principales dérives, est en cours d'élaboration dans plusieurs villes. Récemment, les préfets ont d'ailleurs invité les maires à faire le ménage le long de leurs avenues.

Côté réglementaire, il y a du travail pour les organismes de contrôle. Chaque année, plus de 6 000 procédures pour infraction sont engagées devant les tribunaux administratifs. C'est ainsi que 10 panneaux publicitaires de grand format installés dans le parc naturel régional Livradois-Forez ont été démontés suite à une décision de justice.

IMPACTS POSITIFS

- Protection des paysages.
- Respect de l'espace public.
- Réduction de la place de la publicité dans notre vie quotidienne.

QUESTIONS AUX CANDIDAT(E)S A LA MAIRIE

- Quelle image souhaitez-vous donner de votre commune ?
- Êtes-vous sensible à la qualité visuelle des entrées de ville. Que comptez-vous faire pour leur embellissement ?
- Envisagez-vous de mettre en place la procédure d'autorisation par arrêté, préalable à toute installation d'affichage publicitaire ?



MON DÉFI POUR LA TERRE

J'appose un autocollant "Stop Pub" sur ma boîte à lettres et j'invite mes amis comme ma famille à en faire autant. 100 Stop Pub, c'est 4 tonnes de papier évitées, et 400 euros d'économies sur les frais de collecte et de traitement des déchets.

→ www.defipourlaterre.org

LIENS

- www.actionconsommation.org
 - www.agirpourenvironnement.org
 - <http://paysagesdefrance.free.fr>
 - www.ademe.fr
- Stop Pub/Présentation

SE NOURRIR DANS LE RESPECT HOMME-NATURE

LÉONARD DE VINCI A DIT...

"Va prendre tes leçons dans la nature."

Miser sur un approvisionnement local pour une paysannerie vivante

ENJEUX

Le circuit de l'alimentation représente près du tiers des émissions françaises de gaz à effet de serre. Au-delà des émissions directes de l'agriculture, il faut, en effet, compter celles liées au transport des aliments, à leur transformation, à leur emballage et à leur distribution. Savez-vous qu'un fruit importé hors saison, consomme pour son transport 10 à 20 fois plus de pétrole que le même fruit produit localement et acheté en saison ? L'approvisionnement local permet d'éviter nombre de ces émissions tout en dynamisant l'économie locale et en renforçant les liens entre producteurs et consommateurs.

LEVIERS DE L'ACTION MUNICIPALE

Dans le cadre des documents d'urbanisme, le maire peut préserver les terres agricoles périurbaines, en particulier celles consacrées aux productions maraîchères (légumes et fruits). Les communes peuvent encourager l'agriculture locale par des contrats d'approvisionnement signés avec des agriculteurs de leur région et en créant des marchés où des espaces sont réservés aux producteurs locaux. Les partenariats entre communes et chambres d'agriculture doivent être généralisés.

C'EST POSSIBLE !

Connaissez-vous les jardins de Cocagne ? C'est un jardin collectif où travaillent des hommes et des femmes en situation précaire accompagnés par des "maraîchers-enca-drants". Les légumes, labellisés bio, sont distribués une fois par semaine aux adhérents du jardin. Une attention particulière est portée à la diversité et aux variétés anciennes (cardon, topinambour, arroche...). Des fiches recettes ou de présentation des légumes sont fournies avec le panier hebdomadaire. Ce dernier est livré le plus souvent dans des "points relais" situés à proximité du lieu d'habitation des adhérents afin qu'ils puissent le récupérer facilement. De nombreuses collectivités territoriales accordent des aides techniques ou financières aux AMAP (Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne), ou soutiennent la protection du patrimoine agricole local.

IMPACTS POSITIFS

L'approvisionnement local réduit les émissions de gaz à effet de serre et favorise la diversité des plantes cultivées et des animaux élevés. Il dynamise, par ailleurs, l'activité économique locale en offrant des débouchés aux producteurs et en stimulant les commerces de proximité. Les consommateurs connaissent l'origine des produits et sont sensibilisés à la saisonnalité des aliments ainsi qu'à la richesse de leur terroir.

QUESTIONS AUX CANDIDAT(E)S A LA MAIRIE

- Etes-vous prêt(e) à créer ou à préserver une ceinture de cultures maraîchères autour de votre commune ?
- Feriez-vous adhérer votre commune à un réseau de type "Terres en Villes" ?
- Etes-vous disposé(e) à favoriser l'action des associations de relocalisation des activités agricoles, telles les Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) ?
- Seriez-vous favorable à la création ou au développement d'un marché paysan dans votre commune ?

MON DÉFI POUR LA TERRE

En partenariat avec des agriculteurs, je suis prêt à me grouper avec d'autres familles afin de créer une "coopérative de consommateurs" (Société Civile Coopérative) pour m'approvisionner en fruits et légumes de qualité auprès d'un ou plusieurs producteurs de ma région.

→ www.defipourlaterre.org

LIENS

- <http://alliancepec.free.fr/Webamap>
- www.terresenvilles.org
- www.reseaucocagne.asso.fr
- <http://terrevivante.org>



SE NOURRIR DANS LE RESPECT HOMME-NATURE

HIPPOCRATE A DIT...

"Que votre alimentation soit votre premier remède."

Privilégier les produits de qualité dans les cantines pour une agriculture durable

ENJEUX

La France est très attachée à la qualité de ses paysages, de ses terroirs et de sa production agricole. Une nouvelle génération d'agriculteurs aspire à une meilleure intégration de leurs activités dans l'environnement. Le rejet des OGM et le traumatisme provoqué par les crises sanitaires ont rappelé que la question agricole concernait, au-delà des exploitants et de la filière agro-alimentaire, toute la population. Pourtant, la majorité de notre territoire agricole reste dominée par les exigences d'une production intensive très consommatrice de pesticides, d'engrais, d'eau et concentrée sur un nombre limité d'espèces.

LEVIERS DE L'ACTION MUNICIPALE

Les communes et les collectivités territoriales en général peuvent introduire des critères de qualité et de traçabilité pour approvisionner les cantines municipales : label rouge, appellations d'origine contrôlée, agriculture biologique. Le tout en privilégiant la saisonnalité des produits et, si possible, un approvisionnement local.

C'EST POSSIBLE !

Suivant l'exemple précurseur du restaurant universitaire d'un port morbihannais étendu ensuite à l'ensemble des cantines scolaires de Bretagne, les collectivités territoriales sont de plus en plus nombreuses à prôner les produits issus de l'agriculture biologique dans les assiettes des élèves. Plusieurs communes des Alpes-Maritimes garantissent une restauration scolaire de qualité, du choix des aliments à la distribution des repas et à la préparation des plats. Le service enfance choisit scrupuleusement les produits servis aux enfants : des aliments garantis sans OGM et de la viande bio.

IMPACTS POSITIFS

→ Introduire des produits de qualité dans les cantines municipales permet de créer un marché pour les producteurs locaux et les encourage à développer des pratiques respectueuses de l'environnement.

- Le consommateur découvre de nouveaux fruits et légumes, prend conscience de la saisonnalité des produits et bénéficie d'une alimentation de meilleure qualité.
- La diversité et la qualité des produits de terroir sont valorisées.

QUESTIONS AUX CANDIDAT(E)S A LA MAIRIE

- Quelles mesures prendriez-vous pour favoriser une agriculture de qualité sur votre commune ?
- Etes-vous prêt(e) à contribuer à la structuration d'une filière bio, en concertation avec votre communauté de communes ?
- Comptez-vous mettre en place des outils pour valoriser les produits de terroir ?
- Etes-vous disposé(e), comme proposé par le Grenelle de l'Environnement, à vous engager à ce qu'un repas bio soit servi au moins une fois par semaine dans les cantines municipales ?



MON DÉFI POUR LA TERRE

Je modifie ma consommation de viande et je préfère les produits de saison fournis par des exploitants locaux soucieux de l'environnement car le circuit de l'alimentation représente près du tiers des émissions de gaz à effet de serre.

→ www.defipourlaterre.org

LIENS

- www.agencebio.org
- www.unplusbio.org/manger-bio/index.php
- www.civam.org
- www.bio-rhone-alpes.org/4-2c-info.html
- www.itab.asso.fr/comm_qualite.htm
- www.slowfood.fr/france

ECO-HABITER & ECO-CONSTRUIRE

ANDRÉ COMTE-SPONVILLE A DIT...

"La vertu s'apprend plus par l'exemple que par les discours ou les livres. La meilleure

pédagogie, c'est l'action."

Se tourner vers des bâtiments économes en ressources (eau, espace, énergie...)

ENJEUX

Le secteur du bâtiment est fortement consommateur de ressources à la fois au moment de la construction puis dans sa gestion quotidienne. Les bâtiments résidentiels et tertiaires sont, par exemple, responsables de plus de 43% de la consommation d'énergie française principalement liée au chauffage et à l'eau chaude. Cela représente près de 19% des émissions de gaz à effet de serre. La question des matériaux utilisés est également importante. Il s'agit, aujourd'hui, de privilégier les matériaux sains pour un air intérieur de qualité et d'origine locale pour réduire les transports.

LEVIERS DE L'ACTION MUNICIPALE

Les communes peuvent agir sur les consommations des bâtiments dont elles sont propriétaires ou dont elles délèguent la gestion (mairie, école primaire, équipements sportifs et culturels...) en fixant des objectifs au moment de la construction ou de la rénovation. Elles ont également la possibilité de former leurs personnels pour qu'ils fassent attention à la ressource dans leur pratique quotidienne. Enfin, il leur est possible de sensibiliser les citoyens sur les gestes quotidiens économes en ressources et de soutenir les bonnes initiatives en matière de construction et de rénovation durables en les rendant visibles ou en les subventionnant.

C'EST POSSIBLE !

Inauguré en septembre 2005, le gymnase d'une Communauté de communes de l'Aisne est destiné à accueillir des activités d'aviron, de kayak et de voile. Ce projet a largement pris en compte les impacts environnementaux de la construction en combinant soucis d'économie et architecture simple. Le choix des matériaux, notamment le bois, y tient une place prépondérante. L'éclairage naturel des locaux est privilégié, de même que l'évacuation naturelle des eaux résiduelles issues des embarcations. En matière d'énergie renouvelable, 20 m² de capteurs solaires ont été implantés sur l'auvent pour assurer 60% de la production d'eau chaude sur l'année. Mené exclusivement par des

entreprises locales, ce gymnase répondait à la volonté des acteurs locaux de développer un pôle d'excellence "Bâtiment Durable et Habitat Sain" sur leur territoire.

IMPACTS POSITIFS

- Réduction des consommations d'énergie et donc des émissions de gaz à effet de serre.
- Réduction de la facture énergétique de la commune.
- Dynamisation de l'économie locale par le recours aux ressources et aux entreprises du territoire.

QUESTIONS AUX CANDIDAT(E)S A LA MAIRIE

- Etes-vous prêt(e) à réaliser un bilan énergétique ou un bilan carbone des équipements collectifs de votre commune ? Si oui, comptez-vous communiquer les résultats aux habitants ?
- Etes-vous prêt(e) à fixer un ratio énergétique par m² à ne pas dépasser dans toute opération de construction ou de rénovation de bâtiment public ?
- Comptez-vous inciter vos administrés à l'éco-construction ou l'éco-rénovation ?
- Comment comptez-vous réduire les consommations d'eau et d'énergie des bâtiments communaux ?
- Quelles économies d'eau pourraient être faites dans le nettoyage des chaussées ?
- Pensez-vous organiser la formation des personnels communaux ?

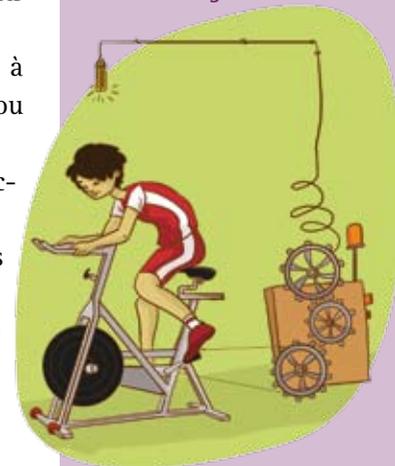
MON DÉFI POUR LA TERRE

A la maison comme au travail, je fais la chasse au gaspillage d'énergie et d'eau. Une énergie non consommée n'a pas à être produite et une énergie économisée, c'est une contribution à la réduction des GES à la base du réchauffement climatique.

→ www.defipourlaterre.org

LIENS

- www.ademe.fr/collectivites
- www.energie-cites.eu
- www.fidi.fr/carte.asp
- <http://www.bao-gp.com>
- <http://effnergie.org>
- www.display-campaign.org
- <http://isolonslaterre.org>
- www.anah.fr
- www.iclei.org



ECO-HABITER & ECO-CONSTRUIRE

SÈNÈQUE A DIT...

"C'est d'âme qu'il faut changer et non de climat."

Choisir les énergies renouvelables

ENJEUX

En 2005, la consommation totale d'énergie des communes est estimée à 32 milliards de kWh, soit 4,4 millions de tep (tonnes équivalent pétrole), cela représente un budget global de 2,2 milliards d'euros TTC (3,8 % du budget moyen total de fonctionnement).

Dans le contexte de raréfaction des énergies fossiles, la France devrait franchir une nouvelle étape dans la production locale d'énergie et, in fine, tendre vers l'autonomie énergétique des territoires. Plusieurs programmes d'autonomie énergétique ont été mis en œuvre avec des résultats concluants, en Grande-Bretagne, en Allemagne, en Espagne, aux Pays-Bas, en Suisse ou en Autriche.

LEVIERS DE L'ACTION MUNICIPALE

La municipalité peut utiliser des énergies renouvelables pour les bâtiments et les équipements collectifs dont la commune est propriétaire. C'est, par exemple, le cas des réseaux de chauffage urbains qui peuvent être alimentés par géothermie ou par du bois provenant de forêts locales. La commune peut, pour cela, solliciter l'appui du Conseil régional afin de trouver les financements nécessaires dans le cadre d'appels à projets. Elle a la possibilité, par ailleurs, de promouvoir l'emploi d'énergies renouvelables (en particulier du solaire thermique) auprès des habitants en expliquant leur intérêt, en indiquant quelles sont les aides disponibles voire en subventionnant leur mise en place.

C'EST POSSIBLE !

A l'occasion du réaménagement de son stade, une agglomération de l'Hérault a prévu, sur l'ensemble de ses constructions, l'installation de capteurs solaires permettant de répondre en partie aux besoins en énergie des équipements. Pour ce complexe sportif, 380 m² de capteurs solaires photovoltaïques et 9 m² de capteurs solaires thermiques ont été installés sur les bâtiments annexes. Ils permettent de produire de l'électricité revendue à EDF et de chauffer l'eau d'une partie des vestiaires. Des puits de captage ainsi qu'une bâche de récupération des eaux ont été installés sur le stade principal et permettent de couvrir la quasi-totalité des besoins en eau des quatre terrains.

IMPACTS POSITIFS

- Le secteur des énergies renouvelables emploie beaucoup de main d'œuvre. Il s'agit, de plus, d'emplois locaux. Pour une production de 200 mégawatts, une centrale thermique crée cinquante emplois alors que les énergies renouvelables en créent mille.
- Baisse de la facture énergétique et limitation de l'impact climatique puisque les énergies renouvelables émettent très peu de gaz à effet de serre.

QUESTIONS AUX CANDIDAT(E)S A LA MAIRIE

- Quels sont les principaux gisements d'énergies renouvelables (géothermie, biomasse, solaire, éolien...) sur le territoire communal ? En utilisez-vous déjà ?
- Quels soutiens en argent ou en nature (ex. : fourniture de bois de chauffage issu de forêt communale) pourriez-vous mettre en œuvre pour inciter, en complément des aides régionales et nationales existantes, les ménages à se tourner vers les énergies renouvelables ?
- Comptez-vous encourager ou mettre en place des filières d'énergies renouvelables ?
- Avez-vous l'intention de consulter les citoyens de votre commune avant toute implantation d'installation énergétique ?

MON DÉFI POUR LA TERRE

J'ai recours aux énergies renouvelables en m'équipant par exemple d'une chaudière ou d'un poêle à bois labellisé "Flamme Verte" ou d'un chauffe-eau solaire. Cela me permet de bénéficier d'un crédit d'impôt.

→ www.defipourlaterre.org

LIENS ICI...

- www.cler.org
- www.amorce.asso.fr
- www.energie-cites.eu
- www.cler.org

...ET AILLEURS

- www.sevilla2007.org



ECO-HABITER & ECO-CONSTRUIRE

JULIEN GRACO A DIT...

"La forme d'une ville, on le sait, change plus vite que le cœur d'un mortel."

Donner la priorité aux constructions écologiques et aux éco-quartiers

ENJEUX

L'éco-construction vise à limiter au maximum les impacts d'un bâtiment pendant tout son cycle de vie. En matière énergétique, elle permet de réduire fortement les besoins notamment en tenant compte dès la conception de la situation géographique, du climat, de l'éclairage naturel et en isolant correctement le bâtiment. L'éco-construction implique, par ailleurs, des matériaux naturels de construction et d'isolation, des énergies renouvelables et peut intégrer des systèmes de traitement (phytoépuration,...) et de récupération d'eau. Pour une ville comme pour un quartier, l'enjeu est de réduire au maximum l'empreinte humaine.

LEVIERS DE L'ACTION MUNICIPALE

Quand elles construisent de nouveaux bâtiments, les communes peuvent choisir de le faire en respectant les règles de l'éco-construction. Elles ont également la possibilité de favoriser l'implantation d'un éco-quartier qui optimise la gestion de l'eau, des déchets et des transports afin de limiter la pression sur la ressource et les rejets polluants tout en intégrant véritablement la biodiversité en ville.

C'EST POSSIBLE !

Une agglomération de l'Aude a lancé la programmation d'un nouveau quartier avec un triple objectif : approvisionnement à 100% en énergies renouvelables (solaire, biomasse), zéro émission de CO₂ et zéro déchet. Ce nouveau quartier, d'une superficie de 13,5 hectares, comptera 650 logements pour 2000 habitants. Les bâtiments sont conçus pour que leur consommation énergétique soit réduite de 50% par rapport à la réglementation thermique 2005. Il s'agit d'un quartier sans voiture. Des bornes extérieures alimenteront les véhicules électriques des habitants. Un gazéificateur produira, à partir de la filière bois, de l'électricité et du chauffage par cogénération. 6500 m² de capteurs photovoltaïques seront intégrés au bâti. Les travaux ont commencé en septembre 2007 pour une livraison des premiers logements fin 2008.

IMPACTS POSITIFS

- Economie de ressources et impact réduit sur le climat et la biodiversité.
- Traitement innovant des déchets par collecte automatisée souterraine.
- Priorité aux transports propres.
- Création d'emplois dans le bâtiment et l'aménagement du territoire.
- Vitrine écologique et technologique à l'image d'autres éco-quartiers européens, Bedzed, Fribourg, Hanovre ou Stockholm.
- Amélioration de la qualité de vie des habitants.

QUESTIONS AUX CANDIDAT(E)S À LA MAIRIE

- Quels sont vos projets en matière de rénovation et/ou de construction dans votre commune ?
- Comptez-vous prendre en compte les principes de l'éco-construction dans la délivrance des permis de construire ?
- Seriez-vous prêt(e) à soumettre tout projet d'aménagement urbain, périurbain ou rural à une étude d'impact écologique ?
- Seriez-vous partant(e) pour convier les habitants à participer au comité de pilotage d'un futur éco-quartier (ou éco-hameau) dans votre commune ?

MON DÉFI POUR LA TERRE

Je prends en compte l'environnement à chacun de mes travaux ou de mes aménagements : isolation du logement, remplacement de chaudière, choix d'appareils ménagers de classe A, de lampes basse consommation, de peinture labellisée NF Environnement...

→ www.defipourlaterre.org

LIENS ICI...

- www.reseau-ecobatis.asso.fr
- www.batirbio.org/html
- www.lamaisonecologique.com
- www.energie-cites.eu
- www.bruded.org

...ET AILLEURS

→ <http://2005fr.ingenius.net/tiki-index.php?page=BedZED>

> Fribourg

> Stockholm

> Hanovre

> Bedzed



ECO-HABITER & ECO-CONSTRUIRE

HENRI GROUÈS, DIT ABBÉ PIERRE A DIT...

"Un sourire coûte moins cher que l'électricité mais donne autant de lumière."

Optimiser les éclairages publics

ENJEUX

Avec une consommation d'énergie équivalente à six tranches nucléaires, l'éclairage public représente en moyenne 45% des dépenses d'électricité des collectivités. Les marges d'économie sont considérables. Signe de modernité et gage de sécurité, l'éclairage public est parfois source de gaspillage d'énergie et synonyme de disparition du ciel étoilé ainsi que de perturbation de la vie nocturne. Il dérègle aussi l'horloge interne de certains êtres vivants. La moitié des jeunes âgés de moins de 30 ans n'a jamais vu la Voie lactée !

LEVIERS DE L'ACTION MUNICIPALE

Les communes éclairent la voie publique. Le maire choisit les équipements publics de la commune. Il peut introduire une clause environnementale dans les appels d'offres. Il peut faire intégrer dans les documents d'urbanisme la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse.

C'EST POSSIBLE

Une petite commune du Parc régional du Luberon a fait installer 21 lanternes de style LED (diodes électro-luminescentes) : elles consomment 10 fois moins et, parce qu'elles sont orientées vers le sol, elles ne contribuent pas à la pollution lumineuse.

En 2004, une commune du Tarn de plus de 80 000 habitants a inauguré un nouvel éclairage urbain qui permet une économie de presque 50% de l'énergie consommée pour produire la même intensité lumineuse qui, de plus, est mieux adaptée à l'œil humain. C'est l'aboutissement du projet européen NumeLite, coordonné par le CNRS et qui a impliqué 11 partenaires de 6 pays européens.

Avec le même souci, une grande ville du Nord a signé un nouveau marché d'éclairage public lui garantissant une réduction de 42% de sa consommation énergétique. D'ici 2010, 25% d'approvisionnement en électricité sera de source renouvelable.

Depuis dix ans, une petite commune de Seine-et-Marne éteint son éclairage public de 0h30 à 5h30 réduisant ainsi sa consommation de 50% et ceci, sans incidence en termes de sécurité. Grâce à cette mesure, la nuit des étoiles se tient chaque année à cet endroit.

IMPACTS POSITIFS

- Réduction des consommations et de la facture énergétique de la commune.
- Jusqu'à 80% d'économies d'énergie avec les LED.
- Respect de l'alternance jour-nuit.
- Rétablissement de conditions favorables aux espèces nocturnes.
- Possibilité de pratiquer l'astronomie.

QUESTIONS AUX CANDIDAT(E)S A LA MAIRIE

- Quelle est la part des éclairages publics dans la facture énergétique de votre commune ?
- Quelles mesures entendez-vous prendre pour limiter la consommation énergétique issue de ces installations ?

MON DÉFI POUR LA TERRE

Je coupe la veille des appareils électriques en branchant une multiprise à interrupteur et avec les économies réalisées, j'équipe progressivement mon logement de lampes basse consommation, voire de LED (diodes électro-luminescentes).

→ www.defipourlaterre.org

LIENS

- www.anpcn.fr
- www.roc.asso.fr
- www.eu-greenlight.org
- www.lumina.fr



SE DÉPLACER EN DOUCEUR

LAO TSEU A DIT...

"Celui qui sait marcher ne laisse pas de trace."

Repenser les transports

ENJEUX

Avec 67% de la consommation française de produits pétroliers, le secteur des transports, et en particulier le transport routier, représente un enjeu énergétique et climatique majeur. La consommation de ce secteur ne cesse, en effet, d'augmenter avec toutes les conséquences globales (26% des émissions de gaz à effet de serre françaises) et locales (congestion des centres-villes, bruit, accidents, pollution de l'air et de l'eau) qui en résultent. Pour répondre à ces enjeux, il sera nécessaire de revoir nos choix collectifs et individuels ainsi que notre conception de la mobilité afin de réduire la part du transport routier.

LEVIERS DE L'ACTION MUNICIPALE

Les communes ou intercommunalités de plus de 100 000 habitants doivent mettre en place un Plan de déplacements urbains (PDU) soumis à enquête publique, qui définit les principes de l'organisation des transports individuels et collectifs. Quelle que soit sa taille, la municipalité peut créer ou soutenir des modes de déplacements plus respectueux de l'environnement : transports collectifs, covoiturage, système de prêts de vélos, auto-partage... Elle peut, également, sensibiliser les habitants pour développer des alternatives au recours à l'automobile.

LE TRANSPORT MULTIMODAL, C'EST POSSIBLE !

Une métropole des Pays de la Loire a développé l'un des réseaux de transport multimodal les plus efficaces d'Europe : 5314 places de parking relais ; 40 km de lignes de tramway ; 11 gares combinant train, bus et tram avec ticket unique ; 60 lignes de bus desservant les 24 communes ; un microbus électrique ; 15 stations de busway ; 6 arrêts pour les navettes fluviales ; 65 km de pistes cyclables et 14 lignes pédibus. Résultat : 41% des déplacements sont réalisés à pied ou en transports en commun.

L'ECOMOBILITE, C'EST AUSSI POSSIBLE !

A l'initiative de l'association des transports publics d'une commune de l'Isère, un groupe de parents a créé un ramassage scolaire pédestre afin de désengorger les abords de l'école très embouteillés le matin. Deux lignes de pédibus

ont été créées. Les arrêts correspondent aux domiciles des parents qui pilotent le groupe une fois par semaine.

IMPACTS POSITIFS

- Restriction du trafic automobile et poids lourds.
- Limitation de la pollution de l'air et de l'eau.
- Réduction du bruit, de la congestion des centres-villes.
- Baisse des consommations de produits pétroliers et des émissions de gaz à effet de serre qui en résultent.
- Bonus pour la santé, la convivialité et la qualité de vie.
- Création d'emplois de services non délocalisables et économies avec le système de partage d'autos et de vélos.

QUESTIONS AUX CANDIDAT(E)S A LA MAIRIE

- Avez-vous dressé un état de l'offre de transports publics de votre commune ? Répond-il aux besoins humains ?
- Quels sont vos objectifs pour la desserte des zones péri-urbaines par les transports en commun ?
- Etes-vous favorable à la création d'un observatoire régional de la mobilité pour développer l'intermodalité trains-bus-transports urbains ?
- Allez-vous créer des parkings en périphérie de ville ? Avec tarification unique parking-transports en commun ? Avec quelle desserte du centre-ville ?
- Etes-vous partant(e) pour la création d'un plan de déplacements qui favorise le covoiturage, les transports publics, avec des aides à l'équipement (de vélos) ou aux abonnements aux transports en commun ?
- Etes-vous prêt(e) à initier un système d'auto-partage ou de prêt de vélos en libre-service dans votre ville ?
- Si votre commune comporte une voie navigable, allez-vous développer une desserte fluviale par bateau bus ?

MON DÉFI POUR LA TERRE

Je choisis mon mode de transport en connaissance de cause et, si j'en ai la possibilité, je privilégie les transports en commun moins polluants, plus sûrs et plus rapides. Pour les petits trajets et moins de pollution, je me déplace à pied, à vélo, en rollers ou en trottinette.

→ www.defipourlaterre.org

LIENS

- <http://www.gart.org>
- <http://innovations-transports.fr>
- <http://www.certu.fr>
- <http://www.fnaut.asso.fr>
- www.covoiturage.fr
- www.fubicy.org
- www.iclei.org
- www.covoiturage.asso.fr
- www.destineo.fr



RÉPARER, RÉUTILISER, RÉDUIRE & RECYCLER

“Le meilleur des déchets est celui que l'on ne produit pas.”

Réduire les déchets

ENJEUX

En moins d'un siècle, le nombre d'objets qui nous entourent a plus que décuplé. Une famille de quatre personnes qui possédait entre 150 et 200 objets en possède aujourd'hui de 2 à 3.000 ! Envers du décor : l'augmentation exponentielle de la production de déchets. La production d'ordures ménagères a doublé en 40 ans ; chaque Français génère en moyenne environ un kilo de déchets par jour. La gestion de ces déchets a un coût important pour la collectivité et des impacts sur l'environnement. C'est pourquoi, la priorité doit aujourd'hui être accordée à la réduction des déchets.

LEVIERS DE L'ACTION MUNICIPALE

Les communes sont responsables de la gestion des déchets ménagers sur leur territoire : collecte, transport, stockage, tri et traitement. Etant donné les coûts et les volumes concernés, le traitement des déchets est souvent géré dans le cadre de l'intercommunalité ce qui limite les capacités d'action directe du maire. Il a, par contre, un rôle important à jouer en matière de réduction des déchets à la source par le biais de campagnes d'information. Faciliter l'installation d'entreprises de réinsertion centrées sur la réparation et le recyclage est également de son ressort.

RÉPARER & RÉUTILISER, C'EST POSSIBLE !

Le Réseau Envie, soit 44 entreprises sociales, a développé parmi ses activités la collecte et le traitement des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques). Ces appareils collectés auprès des grands distributeurs et des collectivités sont démontés, réparés et testés par des salariés en insertion. Ces opérations sont encadrées par des techniciens qualifiés et complétées par une formation. Ce suivi permet aux employés d'élaborer ensuite un projet professionnel. Mission pareillement accomplie pour l'Association Emmaüs France qui depuis un an, a récupéré et valorisé 50 000 appareils électriques et électroniques en portant son effort sur le réemploi de ceux qui peuvent être remis en état.

RÉDUIRE & RECYCLER, C'EST TOUJOURS POSSIBLE !

La pesée embarquée adaptant la facture au poids à traiter par la collectivité, incite les habitants à réduire le volume des déchets. Chaque foyer est équipé d'un bac muni d'une puce électronique avec ses coordonnées. A chaque pesée, le poids des ordures ménagères est enregistré. Ceci garantit une transparence du coût du traitement pour le contribuable et permet d'établir des bilans de performance. Le Jura et l'Alsace ont ainsi diminué les volumes de 20 à 25%. Pour réduire les déchets à la source, une grande ville du Nord a diffusé un guide proposant des alternatives à l'achat et répertoriant les associations de réparation, de don, de revente et d'achat de biens de seconde main.

IMPACTS POSITIFS

- Réduction du tonnage mis en décharge ou incinéré.
- Economie de matières premières et d'énergie nécessaires à la fabrication des biens de consommation courante (58% des papiers et cartons, 66% du verre, 48% de l'acier et 30% de l'aluminium proviennent du recyclage) ;
- Création d'emplois non délocalisables.
- Possibilité de diminuer la facture des contribuables.

QUESTIONS AUX CANDIDAT(E)S A LA MAIRIE

- Allez-vous encourager le compostage en distribuant des composteurs et en expliquant comment les utiliser ?
- Etes-vous favorable au système de pesée embarquée ?
- Etes-vous disposé(e) à encourager l'installation sur la commune d'associations proposant des services de récupération et de réparation ?
- Comptez-vous mener une campagne d'incitation à la réduction des déchets ?

MON DÉFI POUR LA TERRE

Je passe du jetable au durable en utilisant des produits solides qui peuvent être utilisés plusieurs fois et durer plus longtemps (éponge, torchon, serpillière, chiffon à poussière, tasse, piles rechargeables, brosse à dent à tête interchangeable, etc.).

→ www.defipourlaterre.org

LIENS

- www.ecoemballages.fr
- www.ademe.fr
- www.recycleries-ressourceries.com
- www.atelierssansfrontieres.org
- www.emmaus-france.org
- www.envie.org
- <http://empreinte.sita.fr>



FAVORISER UNE ÉCO-ÉCONOMIE SOLIDAIRE

GANDHI A DIT...

"Il y a assez de tout dans le monde pour satisfaire aux besoins de l'homme, mais pas assez pour assouvir son avidité."

Eco-gérer et acheter responsable

ENJEUX

"Eco-gérer" sa collectivité, c'est intégrer l'efficacité environnementale dans la gestion de ses biens, équipements et services, avec pour double objectif de réduire les impacts environnementaux de ses activités tout en réalisant des économies du fait de la réduction des consommations (eau, énergie, déchets). L'éco-gestion s'applique donc aux services techniques, aux bâtiments administratifs et à la direction des achats. Par son poids économique (135 milliards d'euros soit 9 % du PIB en 2003), la commande publique peut influencer de manière déterminante les modes de production et contribuer à l'émergence de produits exemplaires : les éco-produits.

LEVIERS DE L'ACTION MUNICIPALE

Avec la réforme du code du marché public en 2006, les collectivités peuvent s'engager par des choix responsables* dans leurs propres achats en choisissant des produits respectueux de l'environnement ou issus du commerce équitable, voire de l'économie solidaire.

C'EST POSSIBLE !

Dans le cadre de son Agenda 21, une agglomération du Nord a engagé en 2002 une politique d'achat public durable en trois phases :

- 1) former les principaux acheteurs municipaux ;
- 2) rechercher des produits de substitution ayant un impact moindre sur l'environnement (tests, rédaction de cahiers des charges) ;
- 3) établir un mode opérationnel, généralisable à d'autres produits, à transmettre à chaque acheteur municipal. C'est ainsi que des critères environnementaux et sociaux ont été introduits dans plusieurs appels d'offres lancés par cette commune : bois, peintures, produits d'entretien et d'hygiène, papier et enveloppes, éclairage public, etc. Pour le secteur de la construction, de nombreux projets intègrent la démarche de haute qualité environnementale (HQE®).

IMPACTS POSITIFS

- Diminution des consommations de matières premières et d'énergie ainsi que des déchets et des pollutions.
- Sensibilisation des acteurs locaux à de nouveaux

**(Articles 14, 45 et 53 du nouveau code des marchés publics).*

critères de consommation et diminution potentielle des dépenses publiques.

- Contribution à la croissance des parts de marchés des éco-produits et des produits issus du commerce équitable qui répond à la fois aux objectifs de qualité environnementale, d'équité sociale et de solidarité Nord/Sud.
- Amélioration de la qualité de l'air intérieur des bâtiments communaux par l'utilisation de produits plus sains.

QUESTIONS AUX CANDIDAT(E)S A LA MAIRIE

- Aujourd'hui, le service des achats de votre commune choisit principalement ses produits en fonction du moindre coût. Seriez-vous partisan(e) d'introduire d'autres critères de choix comme l'optimisation des quantités achetées, la durabilité du produit, son caractère rechargeable, recyclé et recyclable, l'absence de toxicité ou de suremballage, la faible consommation énergétique, etc. ?
- Etes-vous prêt(e) à engager la direction des achats de votre mairie à opter pour des produits respectueux de l'environnement, mais aussi des produits issus du commerce équitable, y compris de proximité ?
- Etes-vous favorable à la création d'un groupe de travail "achats responsables", réunissant le service des achats de la collectivité, les associations de consommateurs et d'environnement, les représentants des commerçants et des distributeurs ?
- Etes-vous prêt(e) à vous associer, en partenariat avec les distributeurs, aux démarches de sensibilisation nationale sur les achats responsables ?
- Accepteriez-vous de soutenir la mise en place de la circulaire permettant de rendre effectif le Plan national d'action pour des achats publics durables ?

MON DÉFI POUR LA TERRE

Lors de mes achats, je repère les écolabels officiels qui me garantissent une bonne qualité et un impact limité sur l'environnement. Entre deux produits, je choisis celui qui a le moins d'emballage.

→ www.defipourlaterre.org

LIENS

→ www.ecoresponsabilite.ecologie.gouv.fr

→ www.ecologie.gouv.fr/pnaapd.html

→ www.eurocities.org/carpe-net/site/rubrique.php?id_rubrique=21

→ www.agenda21france.org/laureats,4.html

→ www.achatsresponsables.com/index.php

→ www.ethique-sur-etiquette.org



FAVORISER UNE ÉCO-ÉCONOMIE SOLIDAIRE

FRANKLIN DELANO ROOSEVELT A DIT...

"Il est dur d'échouer, mais il est pire encore de n'avoir jamais tenté de réussir."

Promouvoir les emplois verts et l'économie solidaire

ENJEUX

La France, dont les communes sont le maillon le plus proche du citoyen, a besoin de générer des filières d'activités nouvelles avec des perspectives d'emploi pérennes, et ce à tous les niveaux de qualification. A cet égard, l'environnement est un formidable gisement d'emplois locaux. La prise en compte commune des équilibres écologiques et humains dans les activités sociales constitue l'économie solidaire.

LEVIERS DE L'ACTION MUNICIPALE

Les collectivités territoriales disposent, aujourd'hui, d'outils et de moyens réglementaires, mais aussi d'un large champ d'initiatives pour l'emploi et le développement économique local. Des financements d'origine privée, parfois mixés avec des financements publics, peuvent être investis dans des projets locaux de développement durable à caractère économique. La mairie peut créer des emplois durables consacrés à la gestion environnementale de la collectivité : "ambassadeurs du tri"; inventaire et valorisation du patrimoine naturel et paysager, architectural, historique ; réhabilitation de friches industrielles ou urbaines, etc.

C'EST POSSIBLE !

Sur une commune de près de 1 500 habitants dans la Somme, des plates-formes de compostage et d'insertion ont été créées pour allier développement durable et solidarité sociale. Les déchets de jardin sont triés, broyés, mis au sol en tas de 4 m³, puis retournés une fois par mois. Au bout de huit mois, les tas sont tamisés. Le compost est prêt. Un tiers revient à la commune, qui prête le terrain, un tiers est restitué aux habitants qui apportent leurs déchets verts, et le dernier tiers sert à amender les «jardins d'insertion», cultivés par des personnes en difficulté professionnelle ou sociale. La cellule de compostage est ouverte six jours sur sept et, depuis son démarrage, vingt personnes en réinsertion, salariés ou bénévoles, y ont travaillé.

IMPACTS POSITIFS

- Création d'emplois durables et non délocalisables.
- Développement local de l'économie solidaire au service de l'environnement et du territoire.

QUESTIONS AUX CANDIDAT(E)S A LA MAIRIE

- Votre commune dispose-t-elle d'un recensement des emplois liés à l'environnement ? Si oui, combien y en a-t-il ? Si non, êtes-vous prêt(e) à le réaliser ?
- Quels types d'emplois dédiés à l'environnement pensez-vous pouvoir favoriser ?
- Avez-vous l'intention de créer des chantiers d'insertion (réhabilitation de friches, réouverture de prairies, etc.) sur votre commune ?
- Seriez-vous prêt(e) à confier des tâches ou des missions aux établissements ou services d'aide par le travail (ESAT) – qui ont succédé aux centres d'aide par le travail (CAT) – de votre commune ou à proximité ?
- Dans le cadre d'opérations liées au jumelage de votre ville ou de missions à caractère humanitaire, seriez-vous partant(e) pour y intégrer systématiquement une dimension écologique ?

MON DÉFI POUR LA TERRE

Dans mes activités (travail, bénévolat, loisirs, sports, voyages...) comme dans mes choix (emplois, dons, épargne, achats...), je cherche à tenir compte pareillement des équilibres écologiques et humains.

→ www.defipoulaterre.org

LIENS

- www.reseau-tee.net
- www.scop.coop
- www.ecoconseil.org
- www.finansol.org



ASSOCIER TOUS LES ACTEURS

PROVERBE DE LA TRADITION ORALE AFRICAINE

"Si tu as un projet à 1 an, plante une graine. Si tu as un projet à 10 ans, plante un arbre. Si tu as un projet à 100 ans, éduque tes enfants."

Informé, formé, sensibilisé, éduqué à l'environnement

ENJEUX

Pour réduire l'impact des activités humaines qui menacent notre Planète, une prise de conscience fondée sur l'éducation est nécessaire. Celle des enfants et des jeunes dans un cadre scolaire et de loisir mais aussi celle de l'ensemble des citoyens et ceci, tout au long de la vie. Cette éducation répond à un objectif vital : faire passer notre société d'un modèle non durable à un modèle tenant compte des limites de la planète, respectant les espèces vivantes et accueillant pour les humains. L'éducation et la formation constituent un volet indispensable d'accompagnement des politiques publiques relatives à l'écologie et au développement durable.

LEVIERS DE L'ACTION MUNICIPALE

La municipalité peut jouer un rôle important en matière d'éducation et de sensibilisation des citoyens. Le contrat éducatif local est un des outils dont elle dispose. Elle peut aussi informer les habitants sur les bonnes pratiques environnementales et la façon dont ils peuvent agir au quotidien. Il lui est possible d'organiser des manifestations sur les enjeux du développement durable en s'appuyant sur des grands événements nationaux ou internationaux (journée internationale de l'eau, semaine du développement durable...). La municipalité a également une responsabilité en matière de formation des personnels municipaux. Enfin, en tant que propriétaire des écoles publiques, elle est en mesure de réaliser des rénovations ou des améliorations de la gestion durable des bâtiments et de proposer aux enseignants de se saisir de ces travaux dans un but pédagogique.

C'EST POSSIBLE !

Dans une commune bretonne de près de 500 âmes, développement durable et éducation vont de pair. C'est le cas des équipements créés : village de vacances éco-construit, aire naturelle de camping, lotissement conçu dans l'esprit de l'éco-habitat suite à une démarche participative, zone artisanale de proximité intégrée dans l'environnement, etc. Les projets ont été présentés et débattus avec les habitants. Lors de l'installation d'un parc de 4 éoliennes, un système d'épargne associant la population à l'investissement éolien a été créé. En un an, plus de 700 personnes (élus,

scolaires...) sont venus se sensibiliser et se former. Les éco-liers ont mis en scène des éco-gestes à travers 16 affiches relayées par les commerçants et ont participé à un projet sur les énergies renouvelables.

IMPACTS POSITIFS

- Prise de conscience des enjeux de la crise écologique.
- Responsabilisation des citoyens et des consommateurs quant à leurs impacts et à leurs moyens d'action.
- Appropriation par les citoyens des démarches de développement durable réalisées en co-construction.
- Création d'emplois associatifs d'animateurs environnement.

QUESTIONS AUX CANDIDAT(E)S A LA MAIRIE

- Organiseriez-vous pour vos administrés des conférences ou des journées de sensibilisation sur les enjeux écologiques en partenariat avec les associations environnementales locales ?
- Comptez-vous développer, en coordination avec les réseaux de l'enseignement et les acteurs associatifs locaux, des actions d'éducation en vue du développement durable ?
- Seriez-vous prêt(e) à créer une "maison de l'éco-citoyen" écologiquement exemplaire, relais des initiatives de la collectivité et de ses partenaires associatifs, socio-économiques, institutionnels... ?
- Accepteriez-vous d'ouvrir une rubrique "éducation à l'environnement" dans le journal municipal ?

MON DÉFI POUR LA TERRE

J'initie des projets pédagogiques dans le cadre de l'école ou du centre de loisirs (Eco-Ecole, Agenda 21 scolaire, classe verte, club nature...).

→ www.defipourlaterre.org

LIENS

- www.ecologie.gouv.fr/-Charte-de-l-environnement-.html
- www.ecologie.gouv.fr/-La-SNDD-.html
- <http://cfeedd.org>
- www.decennie-france.fr/
- <http://eduscol.education.fr/D0185/accueil.htm>
- www.comite21.org
- www.eco-ecole.org
- www.ecole-et-nature.org
- www.cpie.fr
- www.unep.org/tunza



ASSOCIER TOUS LES ACTEURS

ANDRÉ MALRAUX A DIT...

"Le XXI^e siècle sera celui de l'éthique ou ne sera pas."

Tendre vers une nouvelle gouvernance

ENJEUX

Les élus sont appelés à enrichir le mandat électoral d'une nouvelle alliance avec les citoyens, les entreprises, et les associations. Cette alliance implique de reconnaître des compétences et des capacités d'intervention complémentaires à celles des élus. Cela suppose une nouvelle architecture des pouvoirs, basée sur la confiance, définissant des objectifs concertés, datés et chiffrés, et précisant le partage des responsabilités et des moyens. En résumé, la gouvernance repose sur un recours accru à la démocratie. C'est une condition essentielle à l'acceptabilité sociale des réformes nécessitées par les enjeux écologiques.

LEVIERS DE L'ACTION MUNICIPALE

Pour l'élaboration des documents de planification, le maire doit organiser des enquêtes publiques. Cette mesure s'applique notamment aux documents d'urbanisme. Pour aller plus loin, de nombreuses communes anticipent la loi relative à la démocratie de proximité* en créant des conseils de quartiers. Cette loi est en effet obligatoire uniquement pour les villes de plus de 80 000 habitants.

C'EST POSSIBLE !

Une agglomération de Haute-Garonne a associé plus de 2 000 personnes à l'élaboration de son Agenda 21, sur la base de deux instances de travail et de concertation :

- les ateliers municipaux, mobilisant plus d'une centaine d'agents et 32 personnes ressources (institutionnels, associations, entreprises), dédiés à la formulation des enjeux du territoire et des axes stratégiques, à l'identification des actions relevant déjà du développement durable et aux réflexions sur les actions complémentaires à mener. Ces ateliers ont permis la constitution d'un recueil de 200 actions en cours et à engager.
- le Congrès des citoyens, réparti en 15 "ateliers 21". Les 695 propositions formulées par les habitants ont fait l'objet d'une analyse technique et financière par les services de la ville, pour la publication d'un plan d'actions en juin 2006.

**Loi n° 2002-276 du 27/02/2002 parue au JO n°50 du 28/02/2002.*

IMPACTS POSITIFS

- Effets démultiplicateurs de la concertation.
- Réponse aux besoins des habitants en reliant leur quotidien aux grands enjeux globaux.
- Développement d'une vision commune et partagée du territoire.
- Contribution à la réussite des projets en les partageant dès la conception, en externe avec les habitants, en interne en associant les services concernés.
- Responsabilisation de tous les acteurs.

QUESTIONS AUX CANDIDAT(E)S A LA MAIRIE

- Seriez-vous d'accord pour définir votre stratégie territoriale en concertation avec l'ensemble des habitants ?
- Accepteriez-vous de nommer des ambassadeurs du développement durable auprès de chaque direction des services ou un responsable-coordonateur des politiques environnementales et de développement durable menées dans la commune ?
- Autour de quels projets pilotes pourriez-vous fédérer la formation des personnels de la commune (tri des déchets, alimentation de qualité et de proximité, maîtrise énergétique, écomobilité...)?
- Seriez-vous favorable à la mise en place dans votre commune d'un conseil municipal d'enfants ou de jeunes ?

MON DÉFI POUR LA TERRE

Je m'intéresse aux enquêtes publiques et à l'élaboration des documents d'urbanisme concernant ma commune. Je participe aux conseils de quartiers qui y sont organisés.

→ www.defipourlaterre.org

LIENS

- www.adels.org
- www.budget-participatif.org
- www.debatpublic.fr
- www.rare.asso.fr
- www.fne.asso.fr/PA/jurideque/doc/ConventionAarhusModeEmploi.pdf

